

LES DIVERSES LOYAUTÉS DE E. HERBERT NORMAN

**"J'ai confiance qu'une étude complète et objective saura faire toute la lumière..."**

E. Herbert Norman, Ambassadeur au Caire, le 4 avril 1957

Le 14 décembre 1989, j'ai accepté un contrat de soixante jours avec le ministère des Affaires extérieures, dans le cadre duquel j'ai été chargé d'examiner tous les dossiers du Ministère sur E. Herbert Norman, ainsi que tous les mémoires, toutes les dépêches et tous les télégrammes émanant de lui. Je me suis engagé à suivre les "pistes susceptibles de permettre d'élucider l'allégeance de Norman à l'égard du Canada ... ainsi qu'à mettre au jour toutes relations qu'il aurait pu avoir avec l'Union soviétique". Le rapport que l'on attendait de moi devait être "de nature à pouvoir être diffusé dans le public" et devait, "idéalement, être suffisamment dépourvu d'ambiguïtés pour réfuter une fois pour toutes les allégations qui ont été faites au sujet de Norman". Ces indications mises à part, les Affaires extérieures ne m'ont communiqué aucune préférence, quelle qu'elle soit, au sujet des résultats de mon étude. Selon la nature de la preuve qu'il me serait possible d'accumuler, ma conclusion pouvait donc en être, selon le cas, une de "culpabilité", de "non-culpabilité" ou de "manque de preuve".

Les Affaires extérieures m'ont fourni un accès direct et illimité à leurs dossiers et je suis persuadé que j'y ai pris connaissance de tous les éléments susceptibles d'avoir une quelconque incidence sur mon mandat. L'accès aux dossiers de la GRC (aujourd'hui le Service canadien du renseignement de sécurité - SCRS) s'est révélé laborieux à obtenir, mais j'y suis finalement parvenu. Un bref échange entre les députés David Kilgour et Patrick Boyer aurait sans doute pu me rendre cette tâche plus facile. Le ministère de la Défense nationale a pour sa part mis à ma disposition des documents intéressants concernant les activités de renseignement de Norman en temps de guerre. De son côté, la bibliothèque de l'université de la Colombie-Britannique m'a fait parvenir des doubles de 68 lettres fougueuses de Norman, typiques de sa correspondance avec sa famille. J'ai également reçu du FBI une copie du dossier qu'il avait constitué sur Norman. Cinq des dix ou douze journaux auxquels j'ai écrit m'ont répondu favorablement : un seulement a exprimé au sujet de Norman une opinion critique. Quatre personnes m'ont également téléphoné et j'ai reçu en tout sept coups de fil de leur part, mais je doute fort que les conclusions principales auxquelles je suis parvenu auraient pu être influencées de façon notable par d'éventuels renseignements supplémentaires. Quoi qu'il en soit, les lacunes du présent rapport ne peuvent, le cas échéant, être mises sur le compte d'une insuffisance de collaboration ou de sources d'information